



Détention d'armes illégales

Par **itegoarcanadei**, le **23/11/2014 à 13:08**

Bonjour,

Je suis au courant qu'un jeune de 19 ans qui vit chez ses parents possède des armes illégalement à leur domicile (en l'espèce, un revolver et un fusil à canon scié) en étant de marche et avec des munitions et je souhaiterais savoir ce que cette personne peut encourir pénalement en sachant qu'aucun délit ou crime n'a été commis avec ces armes mais qu'elles ne sont pas déclarées. Fournir cette information aux autorités peut-il entraîner des conséquences pénales pour ce jeune, ou pour ses parents ?

Merci pour vos réponses.

Par **goofyto8**, le **23/11/2014 à 16:21**

oui.

Par **itegoarcanadei**, le **23/11/2014 à 16:47**

Quelqu'un pour me préciser quelle serait la procédure engagée et quels seraient les conséquences possibles ?

Par **itegoarcanadei**, le **25/11/2014** à **10:31**

Quelqu'un ?